

**Délibération n°14.02**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
58  
(M Lionel CHAUVIN ne prend pas  
part au vote)

Date de convocation :  
01 mars 2023

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
15 mars 2023

**Objet : Schéma Départemental  
d'Accueil et d'Habitat des Gens  
du Voyage 2023-2028 : avis de la  
communauté d'agglomération  
Riom Limagne et Volcans**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héléne, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**  
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
  
- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

**Absent :**

- Mme PANIAGUA Murielle.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M DESMARETS Pierre**

**Rapport n°14.02 - Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2023-2028 : avis de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans**

M Lionel CHAUVIN (qui a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON) ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2023-2028 du Puy-de Dôme,  
Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Puy-de Dôme en date du 12 décembre 2022 sollicitant l'avis de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans sur ce projet de schéma départemental,

Considérant que le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, a approuvé lors de cette même séance, à l'unanimité, le vœu pour un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2023 – 2028) complété et plus équitable,

Considérant la proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans de retirer de l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire la question n°14 relative à l'avis de la communauté d'agglomération sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2023 – 2028),

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, et à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : M VILLAFRANCA Grégory ; 1 vote contre : M DE ABREU Jérôme), approuve le principe de ne pas soumettre à son avis le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2023 – 2028).**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 08 mars 2023***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*